

Montréal, le 22 janvier 2026

À l'attention de :

L'Honorable Claudia P. Prémont

Juge de la Cour supérieure du Québec

Palais de justice

300 boulevard Jean-Lesage,
Québec, Québec, G1K 8K6
Bureau R-348

Objet : Harvest Ministries International c. Honorable Caroline Proulx et al.
N/D : 00123-1
Dossier C.S. : 200-17-035129-238

Madame la Juge,

Conformément à votre correspondance du 15 décembre 2025, veuillez trouver, jointes à la présente, les pièces de la partie demanderesse Harvest Ministries International.

- Pièce P-1 : Bail « Rental Agreement - File : 011470 »;
- Pièce P-2 : Fiche REQ de la Société du centre des congrès de Québec;
- Pièce P-7 : Lettre patente et documents corporatifs, *en liasse*;

Les notes sténographiques des interrogatoires au préalable de Pierre-Michel Bouchard, Marie-Christine Fillion et la défenderesse Caroline Proulx ont déjà été produites au dossier de la Cour.

Accessoirement, nous prenons l'initiative de vous mentionner que conformément à l'article 13.3.2 des Directives de la Juge en chef associée pour la division de Québec, nous comptons demander à la Juge coordonnatrice, Marie-Paule Gagnon, d'autoriser le témoin de la demanderesse, Arthur Lucier, à témoigner à distance, considérant notamment qu'il réside en Colombie-Britannique.

Recevez, Madame la Juge, nos respectueuses salutations.



Me Olivier Séguin